



POLE POSITION
ASSURANCES

**GARANTIE CORPORELLE
PILOTE PREMIUM**

02 52 19 22 24

www.poleposition-assurances.com



Faculté de renonciation ; Article L112-9 du Code des Assurances : « Toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre une proposition ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni supporter de pénalités ». Définition jurisprudentielle du démarchage : « Est considéré par la jurisprudence comme conclu par voie de démarchage le contrat par lequel le client a été invité par contact téléphonique, courrier ou prospectus personnalisé ou non, à se déplacer sur un lieu de vente en vue de sa conclusion ». Modèle de lettre de renonciation: (A recopier et envoyer à POLE POSITION ASSURANCES, 3 avenue Laennec, 72000 LE MANS, en cas de renonciation, si le contrat a été conclu suite à démarchage). «Je soussigné(e) __, demeurant __, renonce à mon contrat N°__ souscrit auprès de la compagnie __, conformément à l'article L112-9 du code des assurances. J'atteste n'avoir connaissance, à la date d'envoi de cette lettre, d'aucun sinistre mettant en jeu une garantie du contrat depuis la date d'effet du contrat ».

RÉCLAMATION

En cas de difficultés ou de litige avec sa compagnie d'assurance, l'assuré dispose de plusieurs possibilités, après avoir formulé sa demande ou son désaccord, par écrit, à son interlocuteur habituel. En tout premier lieu, il doit adresser une réclamation à la compagnie, de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception. Le contrat d'assurance doit mentionner le service compétent, au sein de la société, pour traiter les litiges et réclamations provenant des assurés. Il peut être utile, dès ce stade, de se faire assister par une association de consommateurs. Si le désaccord persiste, l'assuré a le choix entre :

- Faire appel à la médiation
- Adresser une réclamation au Bureau des Relations avec les Assurés (BRA) de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) - 61 rue Taitbout 75009 PARIS.
- Contacter la DGCCRF, pour les infractions qui relèvent de son champ de compétences, à savoir principalement l'abus de faiblesse, la publicité mensongère ou la tromperie.

Enfin, si l'assuré n'obtient toujours pas satisfaction, il lui reste la possibilité de saisir les tribunaux, seuls compétents pour trancher souverainement les litiges.

Pole Position Assurances, SAS de Courtage en Assurances, capital 1800 €
RCS LE MANS : 799930516. Garantie financière et assurance responsabilité civile conforme aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout, 75009 PARIS. ORIAS n° 14002020 (www.orias.fr).



POLE POSITION
ASSURANCES

3 Avenue René Laennec 72000 LE MANS

Tél : 02 52 19 22 24 - Fax : 02 52 19 22 23

Web : www.poleposition-assurances.com

E-mail : contact@poleposition-assurances.com

Garantie corporelle suite à accident portant sur un plafond de garantie de 2 millions d'euros, avec extension à la pratique de sports dangereux, y compris les sports mécaniques, avec ou sans compétition (**hors activité professionnelle**) et leurs essais.

Sont notamment indemnisées les prestations suivantes :

En cas de dommages entraînant, après consolidation, une incapacité permanente égale ou supérieure à 5% :

- Perte de gains professionnels futurs (perte de son emploi par la victime ou obligation pour celle-ci d'exercer à temps partiel à la suite du dommage consolidé)
- L'incidence professionnelle à caractère définitif (dévalorisation de la victime sur le marché du travail, perte d'une chance professionnelle, nécessité de devoir abandonner la profession qu'elle exerçait avant le dommage au profit d'une autre qu'elle a du choisir en raison de la survenance de son handicap, les frais de reclassement professionnel, de formation ou de changement de poste,...)
- Les frais d'aménagement du domicile et/ou du véhicule
- Les frais éventuels d'assistance d'une tierce personne
- Les préjudices esthétiques
- Le préjudice d'agrément lié pour la victime à l'impossibilité de pratiquer régulièrement une activité spécifique sportive ou de loisirs

En cas de décès :

- Les frais d'obsèques, le préjudice économique des bénéficiaires, le préjudice moral des bénéficiaires.



MOTORSPORT IS DANGEROUS*

* LE SPORT AUTOMOBILE EST DANGEREUX

ET SI VOUS METTIEZ VOS PROCHES A L'ABRI ?

Pratiqué en compétition à titre amateur ou en loisirs, notre passion du sport automobile ne doit pas nous faire oublier les dangers inhérents à ce sport et les conséquences qui peuvent s'avérer tragiques en cas d'accident, d'autant que la majorité des contrats de prévoyance (notamment les assurances de prêt) excluent ces activités de leurs garanties.

Découvrez sur poleposition-assurances.com notre solution d'assurance pour couvrir vos dommages corporels sur circuit ou lors de rallyes, courses de côte, slaloms, tant en usage loisirs qu'en compétition ⁽¹⁾

Un plafond de garantie porté à **2 000 000 €** pour que votre vie et celle de vos proches continue quoi qu'il arrive.

Notre contrat vous garantit également dans les cas suivants :

- Accidents de la vie privée,
- Accidents domestiques,
- Accidents survenus dans le cadre de vos loisirs,
- Accidents de trajets,
- Accidents médicaux,
- Accidents de la circulation à l'étranger si vous êtes piéton, cycliste ou passager,
- Accidents technologiques (ex: effondrement d'un magasin),
- Accidents subis lors de catastrophes naturelles,
- Attentats et agressions

(1) les garanties sont acquises dans le cadre de compétitions dès lors que vous y participez à titre amateur.

SONT EGALEMENT GARANTIS LES SPORTS SUIVANTS:



Tout type de boxe :
Boxe anglaise, Muay thai, Boxe française, Full contact, Kick boxing, Wushu,...



Alpinisme avec cordée :
Nous vous accompagnons jusqu'au sommet lors de vos ascensions.



Sport Automobile :
Track days, Circuit, Rallye, Course de côte, Slaloms, VHC, Dragster, Rallye-Cross,...



Sports Moto :
Motocross, Enduro, Trial, Dirt track, Supercross, Track days, Supermotard,...



Plongée sous-marine :
Nous serons à vos côtés au moment de plonger vers le grand bleu.



Sports aériens:
Voltige, Chute libre, Avion, Parachutisme, Vol à voile, Planeur, Deltaplane,...



FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION

Age limite souscription : 70 ans
Résidents français et monégasques

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse suite

Code Postal :

Ville :

Né(e) le :

Situation familiale :

Marié (e)

Célibataire

Divorcé (e)

Veuf (ve)

Vit maritalement

Profession:

Téléphone :

Email :

Date d'effet souhaitée :

Effet du contrat acquis pour 1 an avec tacite reconduction à réception

Cotisation mensuelle : 23,50 € *

Fait le :

à

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR
précédée de la mention « bon pour accord »

A retourner à POLE POSITION ASSURANCES SAS
3 Avenue René Laennec - 72000 LE MANS
en joignant votre Relevé d'Identité Bancaire

Conformément à la loi informatique et libertés 78-17 du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toute information me concernant sur tout fichier à l'usage de la compagnie. Toute omission, inexactitude ou fausse déclaration pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer l'assuré à supporter tout ou partie des indemnités résultant d'un sinistre (art L.113.8 et L113.9 du Code des Assurances)